

**AVIS
DE PARTICIPATION DU PUBLIC
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Article L.123-19-2 du code de l'environnement

La société **D'AUCY ORLEANS** a présenté une demande afin d'actualiser le plan d'épandage des déchets issus de ses activités agroalimentaires exercées sur le territoire de la commune de LA-CHAPELLE-SAINT-MESMIN.

Conformément aux dispositions de l'article L.123-19-2 du Code de l'environnement, ce projet est soumis à la participation du public par voie électronique **du 20 juin au 4 juillet 2024 inclus**

Pendant cette période, le public peut prendre connaissance de la demande de l'exploitant sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret :

<https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours-et-a-venir>

et communiquer ses observations par courriel à l'adresse :

ddpp-sei-daucy@loiret.gouv.fr

A l'issue de cette procédure, la préfète du Loiret statuera sur cette demande par un arrêté de prescriptions complémentaires.